

Coût de la formation et statut de l'élève-ingénieur



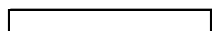
La formation est gratuite grâce au financement de la Région Champagne-Ardenne. Les droits d'inscription sont ceux de l'Université, soit 550 € (année 2009/2010).

Pendant les deux premières années, l'élève est stagiaire de la formation professionnelle. Il n'est pas rémunéré. Ce statut ne lui donne pas droit aux bourses nationales mais lui donne accès au restaurant universitaire.

Pendant les trois dernières années, l'élève est apprenti, salarié dans son entreprise d'accueil. Il perçoit une rémunération (conforme à la réglementation et aux conventions collectives en vigueur).

Calendrier de l'alternance

Semaines calendaires		Année 1 Semestres 1 et 2	Année 2 Semestres 3 et 4	Année 3 Semestres 5 et 6	Année 4 Semestres 7 et 8	Année 5 Semestres 9 et 10	
SEPTEMBRE	37	7 semaines	7 semaines	1 semaine	1 semaine	7 semaines	
	38			1 semaine	1 semaine		
	39			1 semaine	1 semaine		15 semaines
40							
41							
42							
43							
44	7 semaines	7 semaines	4 semaines	4 semaines	1 semaine		
45							
46							
47	2 semaines	2 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines		
48							
49							
50							
51	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines		
52							
1							
2	8 semaines	8 semaines	4 semaines	4 semaines	16 semaines		
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9	3 semaines	3 semaines	1 semaine	1 semaine	4 semaines Projet de Synthèse		
10							
11							
12	2 semaines	2 semaines	6 semaines	6 semaines		11 semaines	
13							
14							
15							
16	7 semaines	7 semaines	2 semaines	2 semaines Voyage d'études	7 semaines		
17							
18							
19	7 semaines	7 semaines	7 semaines	7 semaines	Durée variable suivant le contrat d'apprentissage		
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27	11 semaines	11 semaines	11 semaines	11 semaines	11 semaines		
28							
29							
30							
31							
32							
33							
34							
35							
36							

	Formation académique
	Formation en entreprise
	Vacances (semestres 1 à 4) Travail en entreprise (semestres 5 à 10)